

# Le Touvet mag

## DOSSIER

# L'eau : une ressource vitale à préserver

Regards sur ...

page 28

LE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS



**LE TOUVET**  
G R E S I V A U D A N

# À NOTER

## PERMANENCES DES ÉLUS

### Mairie du Touvet

En cas d'urgence, vous pouvez contacter les élus le week-end et les jours fériés au **06 87 76 15 09**

Vous voulez rencontrer un élu, prenez rendez-vous en téléphonant au secrétariat de la mairie du Touvet.

**Laurence THÉRY**, maire, délégation développement économique et finances.

**André GONNET**, 1<sup>er</sup> adjoint, délégation travaux et réseaux.  
**Annie VUILLERMOZ**, 2<sup>e</sup> adjointe, délégation solidarités vie scolaire et lecture publique.

**Michel NOLLY**, 3<sup>e</sup> adjoint, délégation vie associative.

**Dominique GUILLON**, 4<sup>e</sup> adjointe, délégation vie culturelle et patrimoine.

**Cécile BACHELOT**, 5<sup>e</sup> adjointe, délégation urbanisme.

Adresse mél : [mairie@letouvet.com](mailto:mairie@letouvet.com)

Adresse web : [www.letouvet.com](http://www.letouvet.com)

Tél. 04 76 92 34 34 - Fax 04 76 92 34 30

• le lundi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

• le mercredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00

• le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

• le samedi de 9h00 à 12h00

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

#### Point WiFi

En libre accès aux heures d'ouverture de la Bibliothèque.

#### Réservation de salles

Catherine Maraud

• à la mairie, Tél. 04 76 92 34 34

• à la maison des associations, le mercredi de 14h à 19h et le vendredi de 9h à 12h, Tél. 04 58 00 50 37

Mél [resasalles@letouvet.com](mailto:resasalles@letouvet.com)

#### Conseils municipaux

Tous les deux mois, salle du conseil de la mairie.

#### Conseils municipaux d'enfants

Renseignements au 04 76 92 34 34.

### Député de l'Isère

**François Brottes** - secrétariat parlementaire.

77, place de la Mairie - 38660 LA TERRASSE.

Tél. 04 76 92 18 96 - Fax 04 76 92 18 98.

Mél [francois.brottes@wanadoo.fr](mailto:francois.brottes@wanadoo.fr)

### Gendarmerie - brigade du Touvet

Rue de la Priola - Ouverture du lundi au samedi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, le dimanche et les jours fériés de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00.

Tél. 04 76 08 45 94 - Fax 04 76 92 34 94.

## Au quotidien vous pouvez contacter

L'école maternelle, directrice Florence Ghisolfi,

au 04 76 08 46 70.

L'école élémentaire, directeur Jean-Michel Vivant,

au 04 76 71 72 46.

Le collège La Pierre-Aiguille, principal Daniel Kotowsky,

au 04 76 08 40 70 - Fax 04 76 08 58 52.

Le restaurant scolaire au 04 76 08 42 73.

La garde péri-scolaire au 04 76 13 47 52.

L'accueil de loisirs au 04 76 92 36 11.

La psychologue scolaire au 04 76 08 55 86.

Le relais d'assistantes maternelles, Amandine Millioz,

au 06 33 49 49 01.

La halte-garderie au 04 76 08 45 35.

La salle du Bresson, J.-F. Ortolland, au 04 76 99 75 56.

Les services techniques au 04 76 99 75 56.

Le service urbanisme au 04 76 92 34 36.

Permanences sur rendez-vous le lundi de 13h30 à 18h, et le vendredi de 9h30 à 12h.

Le service vie scolaire, chef de service Frédérique Pattyn, au 04 76 92 34 37.

### Bibliothèque municipale

Avenue Fernand Gras - 38660 Le Touvet

Tél. 04 58 00 50 27. La bibliothèque est ouverte au public, le mardi de 15h à 18h, le mercredi de 10h à 12h et de 14h à 17h, le vendredi de 15h à 19h et le samedi de 10h à 12h et de 14h à 17h. Horaires pendant les vacances : le mardi de 15h à 18h, le mercredi de 10h à 12h, le vendredi de 16h à 19h et le samedi de 10h à 12h.

### La Poste

Le lundi, mercredi et vendredi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ; le mardi de 9h30 à 12h00 et de 13h45 à 17h ; le jeudi et le samedi de 9h30 à 12h00.

### Logement

L'Adil (Association départementale d'information au logement) vous informe sur vos droits et obligations en tant que locataires ou propriétaires. Permanences à Crolles le 2<sup>e</sup> jeudi de chaque mois, et à Pontcharra le 4<sup>e</sup> jeudi de

chaque mois de 14h00 à 17h00.

Siège social : 2, boulevard Maréchal Joffre 38000 Grenoble

Tél. 04 76 53 37 32.

Deux associations peuvent aussi vous renseigner :

• Le Pact de l'Isère : permanences sur rendez-vous au 04 76 97 74 97.

• Habitat & développement conseils, à la mairie, le 2<sup>e</sup> vendredi du mois de 14h00 à 16h00. Contactez Mme Lamy : 04 76 85 13 69. Mél [mlamy.hd@wanadoo.fr](mailto:mlamy.hd@wanadoo.fr).

### Les marchés du Touvet

Tous les samedis à partir de 8h00, vous pouvez découvrir une ambiance de marché de village autour d'une trentaine d'exposants qui proposent des produits de qualité.

Le mercredi matin, un plus petit marché alimentaire est présent place de l'école élémentaire.

La circulation et le stationnement sont interdits, par arrêté municipal, le samedi matin de 6h00 à 14h00 sur la place de l'église.

### Action sociale

#### Centre communal d'action sociale (CCAS)

Le CCAS assure une permanence hebdomadaire à la mairie. L'accueil se fait sur rendez-vous.

Tél. 04 76 92 34 34 - Mél [ccas@letouvet.com](mailto:ccas@letouvet.com).

#### Point info Autonomie Personnes âgées

Une permanence est assurée par Marie-Christine Gomes à la mairie chaque mercredi de 10 heures à 12 heures, avec ou sans rendez-vous.

Tél. 04 76 92 34 34.

#### Pôle Emploi

Site d'accueil à Pontcharra, 440 avenue de la Gare.

• du lundi au jeudi de 8h45 à 12h00 et de 13h00 à 15h30

• le vendredi de 8h45 à 11h45

Tél. 0 811 01 01 38.

#### Assistante sociale

Vous pouvez contacter le centre médico-social de Pontcharra au 04 76 97 32 52.

#### Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)

Agent de la Sécurité sociale : Madame Claudette Burillon, un mercredi sur deux (semaine paire) de 14h00 à 16h00 à la mairie.

#### Caisse de retraite

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2014, la permanence retraite n'est plus assurée au Touvet. Les futurs retraités sont désormais reçus au Point accueil retraite de Pontcharra du lundi au jeudi sur rendez-vous.

Tél. 3960 (09 71 10 39 60 depuis un mobile ou une box).

#### CRAM service social

Le 2<sup>e</sup> vendredi du mois de 9h00 à 12h00 à la mairie du Touvet sur rendez-vous.

Tél. 04 76 12 19 24.

#### Mission locale

Corinne Étienne est « conseillère jeunes » pour les 16-25 ans et vous reçoit le 3<sup>e</sup>me vendredi du mois de 9h30 à 12h00, à la mairie.

Les rendez-vous se prennent à la Mission locale : 04 76 08 08 70.

Coordinateur de l'aide à domicile des personnes âgées (ADPA)

• Aurélie Masnada vous accueille sur rendez-vous à la mairie de Goncelin tous les mercredis de 9h à 12h.

• Permanence téléphonique : Vous pouvez la joindre du lundi au vendredi 8h30 - 11h30 au 04 76 92 18 82.

### Divers

#### Permanence avocat conseil :

Mairie de Goncelin.

Tél. 04 76 71 78 75.

#### Maison de l'avocat

49 avenue Pierre Semard à Grenoble

Ouverture : du lundi au jeudi à 13h30.

Palais de Justice place Firmin Gautier - Grenoble

Tél. 04 76 15 10 36 Fax 04 76 44 22 05.

#### Conciliateur de justice

Roselyne Marty tient ses permanences à la mairie du Touvet le 3<sup>e</sup>me et le 4<sup>e</sup>me jeudi du mois, de 9h à 12h, sur rendez-vous à prendre auprès du secrétariat de mairie.

Tél. 04 76 92 34 34

#### Architecte-conseil

M. Laurent Louis vous reçoit le dernier jeudi du mois de 16h30 à 18h00 sur rendez-vous.

#### Notaire-conseil

Maître Peysson est installé au 726, Grande rue, au Touvet.

Tél. 04 76 90 70 06.

#### Société protectrice des animaux (SPA)

ZA de la vallée 38140 Renage

14h à 18h30 sauf jeudi, dimanche et fêtes

Tél. 04 76 91 02 40

#### Trésor public

Avenue Montfillon - BP 16 - 38660 Le Touvet

Correspondant : Mme Eliette LE COZ.

Tél. 04 76 08 45 87 - Fax 04 76 08 53 17.

Horaires d'ouverture :

• du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

### Propreté urbaine

#### Collecte des déchets ménagers par le service collecte et traitement des déchets du Grésivaudan

Bac à ordures ménagères : le vendredi de 4h00 à 11h00

Bac de tri : le mercredi de 4h00 à 11h00

Rappel : **merci de sortir votre bac la veille du ramassage**

#### Collecteurs de verre et de papier

Ils sont à votre disposition au parking Plaussu, à la salle du Bresson, à la Conche (en face de Netto), avenue Fernand Gras, et à la déchetterie du Touvet.

**Déchetteries**, pour tous renseignements, s'adresser au service collecte et traitement des déchets, Tél. 04 76 08 03 03 / [www.le-gresivaudan.fr](http://www.le-gresivaudan.fr) (rubrique environnement)

Matériaux acceptés : papiers, cartons, encombrants, déchets verts, gravats inertes, batteries, verre, bois, huiles de vidange, huiles de friture, pneumatiques, métaux, cartouches d'encre, piles et accumulateurs, néons et lampes basse consommation, textiles, DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques). Crolles accepte également l'amiante en provenance des particuliers.

-Au Touvet, route de Goncelin, horaires d'ouverture :

• Ouverte 7 jours sur 7, de 8h30 à 17h45 (sauf le 25 décembre, le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> mai). Tél. 04 76 08 25 96

-À Crolles, rue des Frères Montgolfier :

• Ouverte 7 jours sur 7, de 8h30 à 17h45 (sauf le 25 décembre, le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> mai). Tél. 04 76 04 82 74

### Bon voisinage

#### Tondeuses et machines

Un arrêté préfectoral réglemente l'utilisation des tondeuses :

• du lundi au vendredi : de 8h à 12h et de 14h à 19h

• le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h

• le dimanche et les jours fériés : de 10h à 12h.

#### Feu de végétaux

Le règlement sanitaire départemental interdit l'élimination par brûlage de tous les déchets ménagers, dont les déchets verts.

### Se déplacer

En autocar : [www.le-gresivaudan.fr](http://www.le-gresivaudan.fr) ou [www.transisere.fr](http://www.transisere.fr)

Allô Transisère : 0820 08 38 38 (0,118 €/minute).

En train : [www.ter-sncf.com/rhone-alpes](http://www.ter-sncf.com/rhone-alpes) (chambéry - Grenoble) ou 0 891 67 68 00 pour TER et 0 892 35 35 35 pour SNCF. La gare de Goncelin vous accueille du lundi au vendredi de 10h30 à 13h00 et de 15h00 à 19h00, vente de billets, de cartes...

En train : [www.ter-sncf.com/rhone-alpes](http://www.ter-sncf.com/rhone-alpes) (chambéry - Grenoble) ou 0 891 67 68 00 pour TER et 0 892 35 35 35 pour SNCF. La gare de Goncelin vous accueille du lundi au vendredi de 10h30 à 13h00 et de 15h00 à 19h00, vente de billets, de cartes...

En train : [www.ter-sncf.com/rhone-alpes](http://www.ter-sncf.com/rhone-alpes) (chambéry - Grenoble) ou 0 891 67 68 00 pour TER et 0 892 35 35 35 pour SNCF. La gare de Goncelin vous accueille du lundi au vendredi de 10h30 à 13h00 et de 15h00 à 19h00, vente de billets, de cartes...

### Éclairage public

La société EGPI gère la maintenance de l'éclairage public dans la commune. Pour tout dysfonctionnement contacter les services techniques communaux au 04 76 99 75 56 ou la mairie au 04 76 92 34 34, en indiquant le numéro figurant sur le poteau.

La société EGPI gère la maintenance de l'éclairage public dans la commune. Pour tout dysfonctionnement contacter les services techniques communaux au 04 76 99 75 56 ou la mairie au 04 76 92 34 34, en indiquant le numéro figurant sur le poteau.

La société EGPI gère la maintenance de l'éclairage public dans la commune. Pour tout dysfonctionnement contacter les services techniques communaux au 04 76 99 75 56 ou la mairie au 04 76 92 34 34, en indiquant le numéro figurant sur le poteau.

### Permanences «infos-énergie»

Quelle énergie choisir dans mon projet de construction ou de rénovation ? Comment réduire ma consommation actuelle ? Quelles solutions techniques et financières ?

L'Ageden conseille et répond aux questions de tous (habitants et professionnels) : Tél. 04 76 23 53 50

Ce service de proximité vous est proposé par la Communauté de communes Le Grésivaudan dans le cadre du Contrat de Développement Pays Rhône Alpes.

[www.le-gresivaudan.fr](http://www.le-gresivaudan.fr)

### Urgence

Vous pouvez contacter les numéros de téléphone ci-dessous 7j/7 et 24h/24 :

• POMPIERS : 18

• SAMU : 15

• Centre anti-poison : 04 76 42 42 42

• Médecin de garde, en dehors des horaires de consultation : faire le 15

• EDF : 0 810 33 33 38

• GDF : 0 800 47 33 33

• Véolia : 09 69 32 34 58



Madame, Monsieur,

La démocratie est un exercice difficile. La considération de l'autre, de son point de vue, de sa différence, de sa liberté d'expression sont des fondamentaux, des préalables à notre vie commune. Les événements tragiques du mois de janvier nous l'ont rappelé, douloureusement. Cette compréhension du vivre ensemble, autour de valeurs partagées, ce rappel inlassable de ce qui fait la cohésion de notre société, à l'échelle nationale comme locale, est la condition d'une vie collective apaisée et réussie.

Le premier maillon passe par l'éducation et le beau moment démocratique qu'ont vécu les enfants de l'école élémentaire du Touvet avec la nouvelle élection du conseil municipal d'enfants participe de cet apprentissage. Je souhaite remercier les 43 candidats qui ont eu envie de s'investir au service des autres enfants et de les représenter. Je salue les 15 élus et je sais qu'avec Sylvie Large et Arnaud Briat, ils s'engagent dans une aventure passionnante pour les deux années à venir.

En ces temps difficiles de crise économique et de réduction de la dépense publique, les collectivités locales font des choix, dictés par des budgets en baisse. Sans diminuer la qualité de service public, il nous faut néanmoins réduire nos dépenses et maintenir nos recettes. Présentation du contexte, orientations stratégiques de la municipalité, le débat d'orientations budgétaires précédant le vote du budget est aussi un beau moment de démocratie locale.

Diminuer la dépense c'est aussi faire preuve de notre capacité à partager, à mutualiser. C'est tout le sens de la question qui nous est posée par la Communauté de Communes du Grésivaudan avec une éventuelle prise de compétences de l'eau potable et de l'assainissement. C'est l'objet du dossier que nous vous proposons dans ce numéro.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération.

**Laurence Théry**  
*Maire du Touvet*

2-3 **À NOTER / ÉDITO**

4-11 **DOSSIER**  
L'Eau, une ressource vitale à préserver

12-14 **SOLIDARITÉS**

15 **EXPRESSIONS POLITIQUES**

16-17 **FINANCES**

18-21 **VIE DE LA COMMUNE**

22-23 **ENVIRONNEMENT**

24-26 **CONSEIL MUNICIPAL**

27 **ÉTAT-CIVIL / ANNONCES**

28 **REGARDS SUR...**  
Le conseil municipal des enfants,  
un apprentissage de la citoyenneté

**Directeur de la publication :** Laurence Théry

**Rédaction :** Laurence Théry, Pierre Bancillon, Bénédicte Bescher, Arnaud Briat, Dominique Guillon, Patricia Jacquier, Brice Laguionie, Sylvie Large, Franck Pourchon, Adrian Raffin.

**Photos :** Bénédicte Bescher, Patricia Jacquier, Jean-François Ortolland, Jean-Claude Sambain.

**Conception, mise en page :** Bénédicte Bescher

**Imprimerie :** Imprimerie Grafi

## L'eau au Touvet, en chiffres :

1 134 abonnés, 854 branchements, 1 202 compteurs, 36 km de longueur de réseau.

- 6 unités de production d'eau potable : la Condemine, Montabon, Gagnoux, les Roumes, le Moulin, le Vivier; distribuée par 27 km de canalisations.
- Une conformité des prélèvements physico-chimiques de 100% et microbiologiques de 96,8%.
- Un rendement du réseau de distribution de 81,9%.
- Un volume consommé en 2013 de 147 691 m<sup>3</sup>, correspondant à 129 litres/habitant/ jour.
- Un prix du service de l'eau de 2,46 €/m<sup>3</sup>.

\*données 2013 (source : Veolia), à retrouver sur le site [www.letouvet.com/vie-municipale/conseil-municipal/](http://www.letouvet.com/vie-municipale/conseil-municipal/)

## L'alimentation en eau potable

Le réseau d'eau du Touvet, c'est...

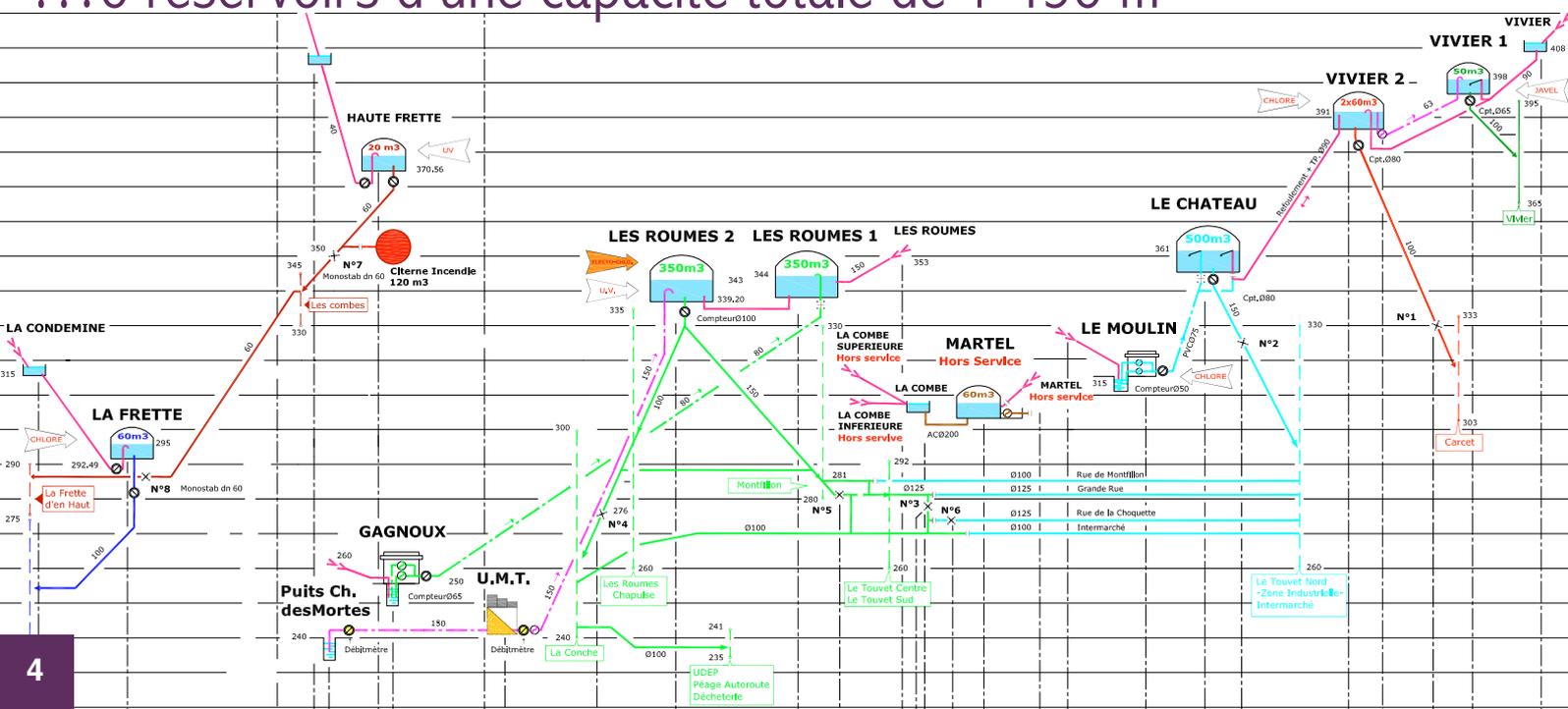
...des canalisations de distribution, en fonte et polyéthylène, matériaux solides, avec une résistance éprouvée de durée de vie de 70 ans au minimum...



...68 mobiliers publics



...6 réservoirs d'une capacité totale de 1 430 m<sup>3</sup>



# ÉSERVER

La qualité d'un réseau de distribution d'eau potable s'apprécie par son rendement, soit des pertes faibles entre la source et la distribution. Au Touvet, le rendement du réseau est en perpétuelle amélioration : de 78,5% en 2008 (au meilleur niveau depuis 15 ans), il est aujourd'hui de 81,9 %. Cette maîtrise des fuites est un enjeu environnemental majeur. La loi « Grenelle II » impose de tout mettre en œuvre pour réduire de 15% les pertes en eau sur les réseaux de distribution d'eau potable.

Au Touvet, les critères retenus par le Grenelle II fixent le rendement seuil à 68 % en 2013. Le rendement de 81,9 % en 2013 est donc très satisfaisant. Cette performance passe par une vigilance permanente. La recherche de fuites fait partie des actions préventives effectuée par Veolia tout au long de l'année. En 2013 dans la commune, 30 heures de recherches de fuites ont permis de réparer 1 fuite sur canalisation, 1 fuite sur branchement, 7 fuites sur compteurs et 2 autres fuites.

Les exigences de qualité de l'eau constituent un enjeu de santé publique pour la consommation. Surveillée en continu, notre eau doit répondre à des normes fixées par décret (n° 2001-1220 du 20 décembre 2001, NDLR). Plusieurs contrôles de qualité, assurés par les fournisseurs, le délégataire Veolia et les services de l'Agence Régionale de Santé (A.R.S), testent l'eau distribuée au Touvet. Les analyses portent sur des paramètres physico-chimiques et bactériologiques. Les prélèvements sont réalisés des points de captage aux usines de production d'eau potable, en passant par le réseau de distribution, jusqu'au robinet du consommateur. Ces prélèvements d'eau sont réalisés pour le compte du délégataire, analysés par un laboratoire agréé et par l'A.R.S. Les résultats font l'objet d'un affichage à la mairie. Une synthèse est transmise une fois par an à chaque abonné lors de la facturation sur relevés de compteurs.



## Zoom sur les résultats ARS 2013

**31**

prélèvements ont été réalisés par l'A.R.S. au Touvet

**100 %**

de conformité pour les paramètres physico-chimiques

**97 %**

pour les paramètres microbiologiques

## Sécurisation de l'alimentation en eau potable de la commune

En 2010, pour permettre le développement de la commune inexistant depuis 2000, la municipalité a mis en place un système d'alimentation puisant l'eau dans la nappe alluviale de l'Isère, pour compenser l'insuffisance de production de nos sources. Une unité mobile de traitement implantée à la Conche, sur le parking de Netto, la débarrasse d'un excès de fer et de manganèse. Sécuriser définitivement l'alimentation en eau potable de la commune

est un enjeu qui concerne aujourd'hui plus largement le territoire du Grésivaudan, en discussion actuellement pour reprendre la compétence eau (production et distribution) à l'échelle de la Communauté de communes. Une jonction avec nos voisins de La Terrasse pourrait constituer une première étape pour une liaison à venir avec les eaux du Sierg à Crolles.

# L'assainissement



## Le syndicat d'assainissement des îles (SADI) gère le traitement des eaux usées

Syndicat d'Assainissement Des Îles

Créé en 1994 le SADI regroupe 9 communes : Saint-Pierre d'Allevard, Morêtél de Mailles, le Cheylas, Goncelin, Theys, Sainte Marie du Mont, la Flachère, Le Touvet et Saint Vincent de Mercuze. André Gonnet, 1<sup>er</sup> adjoint du Touvet, est président du SADI depuis mai 2014. Il assure la bonne gestion de l'exploitation des réseaux et de la station en lien avec le prestataire, la Saur, sous le contrôle de la police de l'eau.



Ce syndicat fait les études et les travaux permettant de réaliser les réseaux de transit intercommunaux, en grande partie terminés. Ces réseaux de transit, sur lesquels sont raccordés les réseaux communaux, conduisent les eaux usées des communes à la station d'épuration. Ce sont, en moyenne, 800 m<sup>3</sup> par jour qui transitent dans ces conduites. Ils comptent 39 km de conduites et 9 stations de relevage, dont huit sur la rive gauche et une à la Frette sur la rive droite.

Le syndicat a permis de construire la station d'épuration mise en service en décembre 2007. Il assure l'exploitation de ces équipements et perçoit les participations financières des communes adhérentes.

Située dans la commune du Touvet, près du péage de l'autoroute, la station d'épuration (STEP) a coûté 4,9 millions d'euros pour la construction de l'ouvrage et de la serre attenante pour sécher les boues.

Cette station peut recevoir et traiter les eaux usées de 18 000 habitants. Aujourd'hui, elle dessert 12 000 habitants.

## Comment traite-t-on les eaux usées : un circuit en trois étapes



Les prétraitements éliminent les éléments les plus grossiers comme les déchets volumineux, les sables et les graisses.



Le traitement ou épuration biologique utilise l'activité des bactéries présentes dans l'eau pour dégrader les matières organiques.



La clarification et le rejet à l'Isère. Après une ultime décantation, qui permet de séparer l'eau épurée et les boues ; l'eau, débarrassée des matières organiques, est rejetée dans le milieu naturel. Bien sûr, elle n'est pas potable mais sa qualité permet un rejet sans risque pour l'écosystème au milieu naturel.

## En chiffres, ça veut dire :

**1500 m<sup>3</sup>/j**

Volume moyen journalier (contre 4 140 m<sup>3</sup>/J prévus et 5 000 m<sup>3</sup>/J par forte précipitation)

**550 000 m<sup>3</sup>/an**

d'eaux usées traitées

**99 tonnes**

de boues recyclées en compostage

**12 tonnes**

de sable

**10 tonnes**

de déchets volumineux

**266 m<sup>3</sup>**

de matières de vidange des fosses septiques

# Et nos boues que deviennent-elles ?

Les boues récupérées à la fin du processus sont envoyées dans une centrifugeuse puis dans une serre où elles sèchent pour obtenir une siccité\* de 80 à 90% soit une teneur en eau réduite de 20 à 10 %, (\*qualité de ce qui est sec, NDLR). Elles sont ensuite évacuées vers une usine de compostage. Ce procédé écologique suscite un intérêt notable des professionnels du secteur.



## Zoom sur l'assainissement non-collectif :

**Une installation d'assainissement non collectif désigne tout système assurant la collecte, le transport, le traitement et l'évacuation des eaux usées domestiques qui n'est pas branché à un système collectif de réseaux séparatifs. Le traitement des eaux usées est alors réalisé soit dans le sol en place, ou dans un sol reconstitué, avec prétraitement amont par fosse toutes eaux ou par un dispositif de traitement agréé de type micro station. Pour connaître les filières agréées rendez-vous sur le site du Conseil général à l'adresse : [www.isere.fr/observatoire-eau/assistance-technique/assainissement-non-collectif/](http://www.isere.fr/observatoire-eau/assistance-technique/assainissement-non-collectif/)**

**L'évacuation des eaux usées domestiques traitées est réalisée en priorité par infiltration dans le sol et à défaut par rejet vers le milieu naturel (cours d'eau, fosse...). Le recours à ce type de traitement est défini par une carte de zonage d'assainissement annexée aux documents d'urbanisme (POS/PLU) applicables sur le territoire communal.**

**Les demandes de travaux, qu'il s'agisse d'un permis de construire ou d'un projet de réfection du système d'assainissement, sont instruites par des services publics de l'assainissement non collectif (SPANC), qui vérifie que la conception et la réalisation des travaux respectent les règles en vigueur.**

**Le choix d'une installation d'assainissement non collectif est dicté le plus souvent par l'absence ou l'impossibilité d'implanter un réseau collectif d'assainissement. Il répond à des critères précis s'il doit être créé, comme la taille de l'habitation, les caractéristiques du site ou l'aptitude du sol à l'épuration. Au-delà de l'autorisation, l'installation impose de se rapprocher d'une entreprise spécialisée dans ce domaine.**

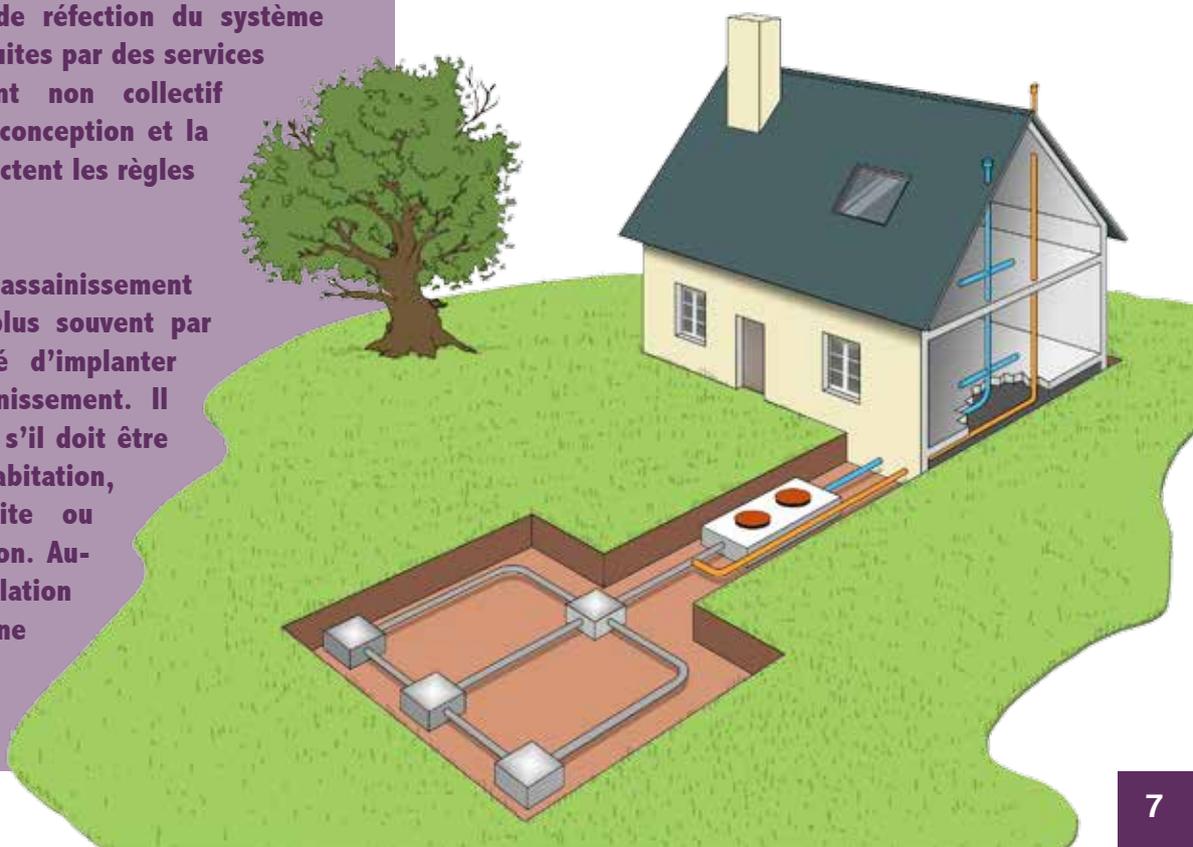
Les équipements du SADI sont gérés depuis décembre 2007 par la SAUR.

Les trois quarts des habitants du Touvet sont raccordés au collecteur de transit du SADI, soit 960 habitations. Les 109 habitats restants traitent leurs eaux usées avec un assainissement individuel, pour la plupart avec une fosse septique et un champ d'épandage.

Cet assainissement non collectif - couramment appelé «fosse septique» ou «fosse toutes-eaux»- est très réglementé depuis 1996. Les habitants concernés ont l'obligation de faire contrôler leur ouvrage par le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) dont le SADI assure la gestion.

Au Touvet, le SADI a engagé depuis le 1er juillet 2011, une campagne de recensement et de ces installations. Une réunion d'information sur les diagnostics et contrôles à venir a eu lieu le 8 février 2012.

Le bilan en 2013 établit dans la commune que 66 analyses ont été réalisées sur les 109 à effectuer, avec un résultat de 56 avis défavorables rendus, 6 favorables avec réserves et 4 installations non-conformes. Les propriétaires ont 4 ans après le contrôle pour engager les travaux nécessaires pour améliorer leur installation autonome.



# La collecte se fait sous maîtrise d'ouvrage communale

Depuis 2008, un programme ambitieux de travaux de réseaux séparatifs a été exécuté. Il concerne l'ensemble du territoire communal. Le critère d'intervention prioritaire concerne les jonctions entre les maillages existants pour raccorder le volume le plus important d'habitations.

Un effort considérable et permanent vise à retenir les eaux pluviales pour lutter contre l'engorgement des eaux claires à la station d'épuration.

La commune ne possède malgré tout que 60% seulement de réseau séparatif. La municipalité

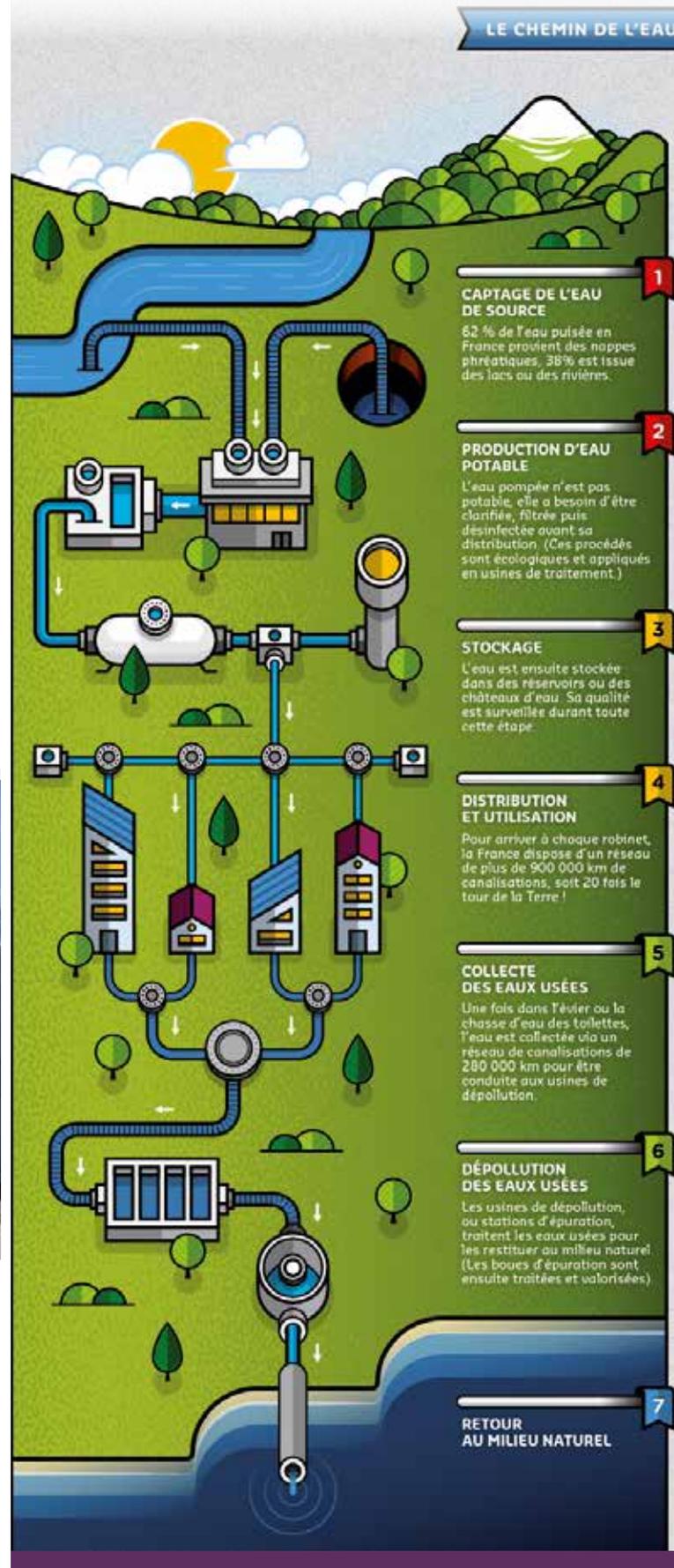
travaille en continu pour poursuivre les efforts engagés.

De 2008 à 2014 le programme de travaux réalisés s'est élevé à 2 200 000 euros. Le montant de travaux prévisionnels établi à ce jour pour réaliser une programmation cohérente prioritaire se situe à environ 2 100 000 €, soit 1 500 000 € en assainissement et 600 000 € en eau potable (hors sécurisation). Un beau programme de travail pour les 6 ans à venir !

Ce sont les chiffres qui ont été livrés à la Communauté de Communes lors de l'enquête technique en cours.



La zone de développement commerciale et économique de la commune a été privilégiée en création.



# Le coût du service : comprendre sa facture d'eau

...à titre indicatif au Touvet pour 120 m<sup>3</sup> consommés au 1<sup>er</sup> janvier 2014

Décompte relatif à la gestion de l'eau potable sous-traitée à Véolia (production, consommation, entretien, etc.)

LE TOUVET	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2014	Montant au 01/01/2014
<b>Production et distribution de l'eau</b>			
<b>Part délégataire</b>			<b>196,02 €</b>
<b>Abonnement</b>			<b>49,08 €</b>
<b>Consommation</b>	120 m <sup>3</sup>	1,2245 €	<b>146,94 €</b>
<b>Part communale</b>			<b>42,00 €</b>
<b>Consommation</b>	120 m <sup>3</sup>	0,3500 €	<b>42,00 €</b>
<b>Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)</b>	120 m <sup>3</sup>	0,0681 €	<b>8,17 €</b>
<b>Total production/distribution</b>			<b>246,19 €</b>

Part fixe perçue par Véolia.

Montant variable perçu par Véolia.

Montant variable perçu par la commune.

Montant variable perçu par la commune et reversé au SADI.

<b>Collecte et dépollution des eaux usées</b>			
<b>Part communale</b>			<b>181,20 €</b>
<b>Consommation</b>	120 m <sup>3</sup>	1,5100 €	<b>181,20 €</b>
<b>Total collecte/dépollution</b>			<b>181,20 €</b>

Montant(s) variable(s) perçu(s) par l'Agence de l'eau et redistribué(s) aux communes pour réaliser des équipements relatifs à l'eau et à l'assainissement.

<b>Organismes publics</b>			
<b>Lutte contre la pollution (agence de l'eau)</b>	120 m <sup>3</sup>	0,2800 €	<b>33,60 €</b>
<b>Modernisation du réseau de collecte</b>	120 m <sup>3</sup>	0,1500 €	<b>18,00 €</b>
<b>Total organismes publics</b>			<b>51,60 €</b>

Part de l'État

<b>TVA</b>			<b>35,31 €</b>
<b>Total TTC</b>			<b>514,30 €</b>
<b>Prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup></b>			<b>2,46 €</b>

**NB** : la commune ne perçoit qu'un montant variable sur la consommation d'eau potable pour réaliser l'ensemble des travaux qu'elle doit engager, tant pour l'eau potable que pour la collecte des eaux usées.

# Eau et assainissement : des compétences intercommunales en 2016 ?

**D**epuis mars 1994 la commune du Touvet a délégué la gestion de son service de distribution publique d'eau potable à la Compagnie générale des Eaux, devenue Veolia, par convention d'affermage.

Depuis 2013 la Communauté de communes du Grésivaudan (CCG) réfléchit à une prise de compétence des services de l'eau et de l'assainissement.

Dans cette hypothèse, la municipalité, dont le contrat Veolia est arrivé à terme en mars 2014, n'a pas souhaité s'engager dans des renouvellements qui hypothéqueraient les choix de mode de gestion à venir de la CCG. Ainsi, dans un premier temps, par respect pour la municipalité issue des urnes en mars 2014, le contrat avec Véolia a été prorogé d'un an jusqu'au 14 mars 2015.

Pour l'année 2015, dans l'attente des conclusions de la CCG, la commune avait donc trois options :

- **solliciter à titre dérogatoire** la reconduction de la délégation de service publique jusqu'à la prise de compétence par le Grésivaudan.
- **accepter** l'offre de services de la Société Eau de Grenoble, dont la commune est adhérente.
- **intégrer** le syndicat intercommunal des Eaux (S.I.E.), en accord avec la Communauté de communes du Grésivaudan, le conseil Municipal du 8 décembre 2014 ayant autorisé le maire à l'unanimité, à procéder à l'adhésion.

**D**epuis le travail s'est engagé avec tous les interlocuteurs. Après analyse technique et financière, les changements se sont révélés très compliqués compte tenu des délais et des écarts de traitement constatés.

**A**insi par délibération du 24 février 2014, le conseil municipal a autorisé madame le Maire à signer une convention de gestion provisoire avec Veolia, dans l'attente de la décision de la Communauté de communes.



# Et au Grésivaudan, que se passe-t-il ?

Pour engager des travaux préparatoires à la prise de compétence « eau et assainissement » une commission a été créée par délibération du Conseil de la Communauté de Communes le 24 novembre dernier. Présidée par Valérie Petex, vice-présidente en charge des milieux aquatiques, elle compte un représentant par commune et un représentant de chaque syndicat concerné. Au Touvet le maire a été désigné ; André Gonnet représente le SADI.

Alpes Etudes et Stratorial accompagnent les élus du Grésivaudan pour les analyses préalables techniques, administratives et

financières. Un inventaire des réseaux et des modes de gestion est en cours. Parallèlement, la communauté de communes entreprend l'élaboration de deux schémas directeurs relatifs à l'assainissement et à l'eau potable, afin de définir l'action intercommunale sur le court, le moyen et le long terme.

La commission « eau et assainissement » doit rendre des conclusions fin juin pour une prise de décision en conseil communautaire avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016.



Les interrogations qui se posent sont nombreuses et s'articulent autour de quelques axes comme :

- **La gouvernance** : Quel mode de gouvernance est envisagé ? Comment va s'organiser la programmation des travaux ? Et le choix des priorités ? Comment articuler l'aménagement urbain des communes et l'insertion des réseaux de compétence intercommunale ?

- **La gestion des services eau et assainissement** : si la forme juridique du service est reprise en l'état, quel mode de gestion et quelle forme juridique de service intercommunal sont envisagés à terme ?

- **Les finances** : tout est-il transféré en l'état ? Si oui, comment se passe le transfert des projets engagés ? Comment traite-t-on les projets en instance d'engagement (attente de subventions, en cours d'appel

d'offres, ordre de service en signature, etc.) ? Comment imagine-t-on le traitement de la part relative des réseaux intégrée à la Taxe d'Aménagement (ex TLE par exemple) ?

- **Les tarifs, comme dans le cas du traitement des ordures ménagères, vont faire l'objet d'un taux unique à terme, appelé taux de convergence, mais** : sous quel délai cette harmonisation tarifaire est-elle envisagée ?

## Régie, Délégation de service public, affermage : petit glossaire des modes de gestion

**U**ne **régie** est un service direct, municipal ou intercommunal, de distribution d'eau. Le personnel est employé par la mairie ou l'intercommunalité. Le conseil municipal fixe les grandes orientations.

**L**a **délégation de service public** est un contrat par lequel une personne morale de droit public confie la gestion d'un service public à un délégataire public ou privé, dont la rémunération résulte de l'exploitation du service. Le délégataire peut être chargé de construire des ouvrages ou d'acquérir des biens nécessaires au service.

**L'****affermage** est un contrat par lequel le contractant s'engage à gérer un service public, à ses risques et périls, contre une rémunération versée par les usagers. Le prestataire, appelé fermier (Véolia au Touvet), reverse à la personne publique une redevance pour amortir les investissements réalisés. Le financement des ouvrages est à la charge de la personne publique mais le fermier peut participer à leur modernisation ou leur extension.

## Un nouvel équipement « petite enfance » au Touvet !

**A**près 18 mois de travaux le pôle enfance a ouvert ses portes le 12 janvier. Il accueille désormais les enfants de la crèche et du relais d'assistantes maternelles dans un espace de 350 m<sup>2</sup>.

Inscrit dans le projet éducatif de la commune, au cœur d'une politique municipale au service de tous les âges, idéalement situé dans le quartier de la gare rénové, à proximité de la bibliothèque municipale, de la maison des associations, des Grappaloups et bientôt du pôle artistique, il cherche la synergie pour amplifier les énergies.

Ce nouvel équipement répond aux besoins des habitants du Touvet, jouant la carte de la complémentarité des modes de garde pour les familles.

Il est écologique sur le plan du bâti - bâtiment basse consommation, choix des matériaux, des peintures et des revêtements - et des usages - couches lavables pour ceux qui le souhaitent, ménage respectueux de l'environnement sanitaire, utilisation du compost pour en réduire les déchets.

## Une promenade en photos :

Une entrée principale qui dessert à la fois le RAM et le multi-accueil



Des éléments pratiques, comme ces casiers traversants, facilitent le quotidien



Un espace de vie est réservé à ceux qui ne marchent pas encore

Les dortoirs peuvent accueillir tous les enfants



Les plus grands ont un lieu à eux



Les repas sont préparés sur place





Les volumes sont lumineux, colorés, ouverts sur un jardin



Et les premiers apprentissages se poursuivent...



**L'inauguration du pôle enfance a eu lieu le 14 mars. (Un retour sur l'événement vous sera proposé dans le bulletin municipal de cet été, ndlr)**

Les locataires du nouvel immeuble de 15 logements ont emménagé quartier de la gare. Ce fut l'occasion pour le maire de souhaiter la bienvenue à ces nouveaux habitants lors d'une rencontre le mercredi 21 janvier.

Accompagnée de Franck Pourchon, conseiller municipal, en présence de Pluralis, de la Communauté de communes du Grésivaudan et de l'association Trièves compostage, l'assemblée a parlé déchets, compost, mais aussi circulation et stationnement dans ce nouveau quartier.



# Les élus du CME solidaires des enfants malades

Les anciens élus du Conseil municipal des enfants ont réalisé un projet « Tulipes », en partenariat avec la maison Saint-Jean. L'objectif, social et solidaire, vise à planter des tulipes, les cueillir et les vendre sur le marché du Touvet, au profit de l'association Soleil Rouge, dont les clowns interviennent dans les hôpitaux auprès des enfants malades.

Plantées à l'automne avec l'aide de l'équipe d'animation de la maison Saint-Jean dirigée par Christelle Martinello, les différentes étapes du projet ont associé

les résidents, les élus et les enfants de l'école élémentaire.

Les 2 800 bulbes gracieusement offerts par Alinéa Vert ont été plantés dans une parcelle de jardin de la maison Saint Jean. Les premières pousses apparues laissent augurer une belle récolte de printemps.

Les enfants, accompagnés de résidents et de clowns de l'association, attendent avec impatience les premières ventes au marché.

Venez nombreux pour les soutenir !



## Soleil rouge

Soleil rouge, association loi 1901 reconnue d'intérêt général, fondée en 2000 à Grenoble, regroupe 12 clowns professionnels, plus de 60 bénévoles actifs et près de 740 adhérents-donateurs. L'association est membre fondateur de la Fédération Française des Associations de Clowns Hospitaliers.

Elle fait intervenir des clowns dans des structures de soins de manière régulière et professionnelle dans la région grenobloise, pour l'essentiel dans les services de pédiatrie du CHU de Grenoble.

Des formations, initiale et continue, sont assurées aux clowns hospitaliers.

L'association maintient le lien avec les équipes soignantes des lieux d'intervention et organise la supervision de l'équipe par un psychologue.

**En savoir + :**

[www.soleilrougeclowns.fr](http://www.soleilrougeclowns.fr)

# Le CCAS crée le service d'aide aux courses

Après l'expérimentation réussie du mois de décembre, le service d'« Aide aux courses » est mis en place. Le Centre Communal d'Action Sociale emmène celles et ceux qui le souhaitent dans les magasins de grande distribution le lundi après-midi – les semaines paires – et le jeudi après-midi – les semaines impaires). Roselyne Casset vient vous chercher à domicile à partir de 14h30 (16h pendant les vacances scolaires).

Pour vous inscrire, contactez-la entre 9h et 13h au 06 44 10 70 82, la semaine précédente.

Rappel des dates jusqu'au mois de juillet 2015 :

Les lundis : 13/04 (16h), 27/04, 11/05, 08/06, 22/06, 06/07 (16h), 20/07 (16h)

Les jeudis : 09/04, 23/04 (16h), 07/05, 21/05, 04/06, 18/06, 02/07, 16/07 (16h), 30/07 (16h)

Le service s'interrompt du 1<sup>er</sup> au 30 août et reprend selon le même principe à compter du lundi 31 août à 16h.



# EXPRESSIONS POLITIQUES

## Du groupe de la majorité ...

Les événements qui ont frappé notre pays en début d'année sont une attaque sans précédent contre nos valeurs. La réponse du peuple français, uni dans la rue le 11 janvier au-delà des sensibilités, des religions et des histoires personnelles, est un formidable espoir et une preuve de notre attachement à la République.



Notre responsabilité de citoyens est désormais de faire vivre cet espoir au quotidien en réaffirmant chaque jour ce qui fonde le vivre ensemble dans notre pays, autour des valeurs de la République, la liberté, l'égalité et la fraternité.

C'est à nous tous qu'il incombe de rappeler ce que signifient la laïcité et la liberté d'expression.

Le défi est de taille : c'est unis que nous saurons le relever, en refusant les amalgames, les discours de haine et d'intolérance.

En tant qu'élus locaux, notre responsabilité est toujours plus grande. Nous devons renforcer l'attention portée à l'éducation des plus jeunes, à l'apprentissage de la citoyenneté, aux solidarités, à la participation des citoyens à la vie publique et à la culture. Nous poursuivons donc notre action au service de la commune et de ses habitants avec, plus que jamais, le devoir de faire vivre les valeurs de notre République pour faire face à tous les extrémismes.

### Adrian RAFFIN

Délégué à la concertation, à la communication et à l'aménagement numérique

## ... Aux élus de l'opposition

Retour sur un premier débat d'orientation budgétaire (DOB)

Nouveauté au Touvet, un DOB s'est tenu le lundi 16 février 2015 à 18h30.



Premier acte avant présentation et délibération sur le compte administratif 2014 et le budget primitif 2015.

### Un DOB au Touvet, c'est quoi ?

L. Théry nous a fait un exposé de l'état des finances de la commune et des projets d'investissement.

Un temps de parole fut laissé aux conseillers municipaux pour poser leurs questions.

### Le débat eut-il lieu ?

Ce fut une présentation bien orchestrée, avec quelques questions préparées par les conseillers municipaux majoritaires.

Un débat, pas vraiment.

Le sujet des finances semble peu intéresser les conseillers municipaux majoritaires. Serait-ce une conséquence de la centralisation des finances dans les seules mains du maire ?

Ce n'était que le premier DOB !

Pourtant, des orientations financières ont été évoquées, conséquences de choix politiques.

Nous souhaitons partager avec vous les points importants de ce DOB.

Cette tribune, plafonnée à 200 mots, ne nous le permet pas.

Nous vous invitons donc à nous retrouver pour une analyse du DOB sur : [www.nouvelelantouvet.wordpress.com](http://www.nouvelelantouvet.wordpress.com)

Pour ceux qui n'ont pas accès au blog, n'hésitez pas à nous joindre, nous vous adresserons une version papier.

### Les élus de l'opposition

## Débat d'orientations budgétaires 2015

Le 4<sup>ème</sup> débat d'orientations budgétaires organisé au Touvet depuis 2008 s'est tenu le 16 février à la mairie dans un contexte national difficile, qui conjugue les effets de la crise et la nécessaire réduction des dépenses publiques. Ce moment de démocratie privilégié, obligatoire pour les seules collectivités de plus de 3500 habitants, est un temps de débat permettant de croiser les points de vue au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions à venir de la situation financière de la collectivité.

### Contexte national et contribution des collectivités locales

Ainsi, après un point de contexte situant le taux de croissance du PIB au plus bas depuis les années 90 (0,4 % pour 2014), et celui de l'inflation à des niveaux historiquement bas (0,5% en 2014), le maire a rappelé les conséquences de la loi de finances 2015 sur les collectivités locales.

Les dotations versées par l'Etat aux collectivités territoriales diminuent de 11 milliards d'euros à horizon 2017 à un rythme régulier de 3,7 milliards d'euros par an (après une 1<sup>ère</sup> baisse de 1,5 milliards en 2014). Néanmoins l'Etat maintient une péréquation : la dotation de solidarité rurale augmente de 78 millions d'euros, la Dotation nationale de péréquation de 10 millions d'euros, le taux de remboursement de la TVA aux collectivités est relevé à 16,404 %, la dotation d'équipement des territoires ruraux est abondée de 200 millions d'euros pour aider à l'investissement des collectivités. La commune du Touvet a déposé à la Préfecture trois dossiers éligibles à cette dotation.

À cela s'ajoute l'effet de diminution de la DGF de l'intercommunalité, répercutée aux communes membres, avec une évolution de la Dotation de Solidarité. Le Touvet devrait perdre 101 000 € en 3 ans. De manière cumulée, avec la baisse des dotations, la commune du Touvet perd 50 000 € en 2014, 165 000 € en 2015, 285 000 € en 2016, et près de 400 000 € en 2017.

Le maire a ensuite dressé un portrait de l'évolution de la population au Touvet, puis de la fiscalité locale. Elle a rappelé qu'en 6 ans la municipalité n'a augmenté aucune des 3 taxes. Laurence Théry a enfin comparé la situation de la commune sur le plan fiscal aux communes du territoire.

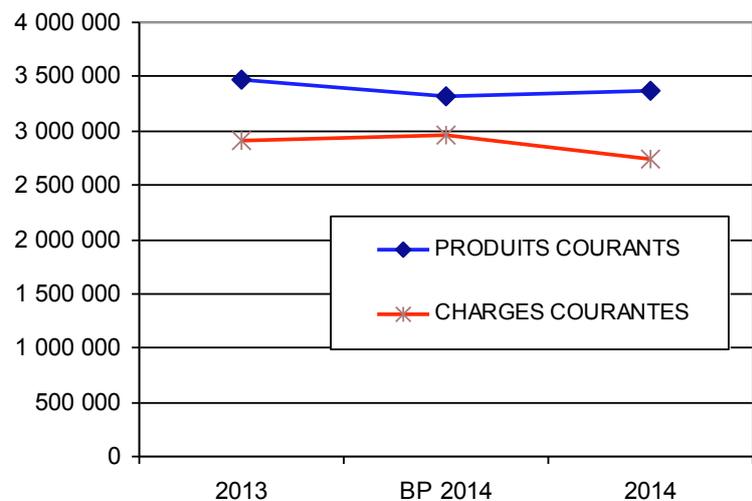
### Situation financière de la commune

#### Maîtrise des dépenses et stabilisation des recettes.

La municipalité ne peut pas laisser la situation financière de la commune se dégrader. L'année dernière, une bonne gestion prévisionnelle a permis de stabiliser les charges de fonctionnement et de dégager une capacité d'autofinancement de 535 000 €. En 2015 il convient d'intégrer et d'anticiper la baisse annoncée

des dotations de l'Etat, pour que la commune dégage un résultat permettant de rembourser la dette et de réemprunter à terme pour faire face aux investissements programmés. La réduction des charges de fonctionnement sous-tend donc l'action de la municipalité pour l'année 2015.

Cette maîtrise des dépenses et des recettes doit permettre de juguler l'effet « ciseaux » de l'évolution des produits et des charges de fonctionnement, conformément au graphique prévisionnel suivant :



### Evolution de la dette

Le remboursement de la dette en 2014 s'élève à 677 000 € en annuité de capital et à 190 000 € de frais financiers. L'encours de la dette (ce qui reste à rembourser) se situe à fin 2014 à 4 059 172 €.

Comme convenu la commune a procédé au remboursement de 350 000 € au mois de novembre 2014. La dette existe sur le budget principal jusqu'en 2053.

L'un de ces emprunts a financé en 2011 le virement aux budgets annexes. Cette compétence bientôt transférée, il convient de réaffecter l'emprunt au budget annexe de l'eau à hauteur du capital restant dû, soit 959 000 €. Ainsi en 2015 le remboursement de la dette devrait s'élever à 291 000 € en annuité de capital et à 118 000 € de frais financiers. La dette sur le budget principal va donc se réduire dès 2015 à un peu plus de 3 M€.

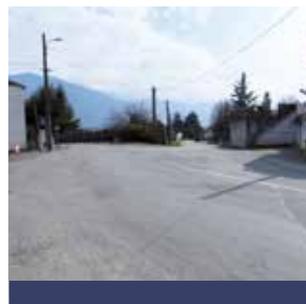
Au vu de ces éléments d'analyse, la commune peut envisager de réemprunter à compter de 2017.

Dans l'intervalle la bonne gestion de la municipalité, la capitalisation des excédents et les recettes exceptionnelles permettent d'investir à hauteur de 2 millions environ en 2015 et 2016.

## Le financement des projets d'investissement en 2015 et 2016

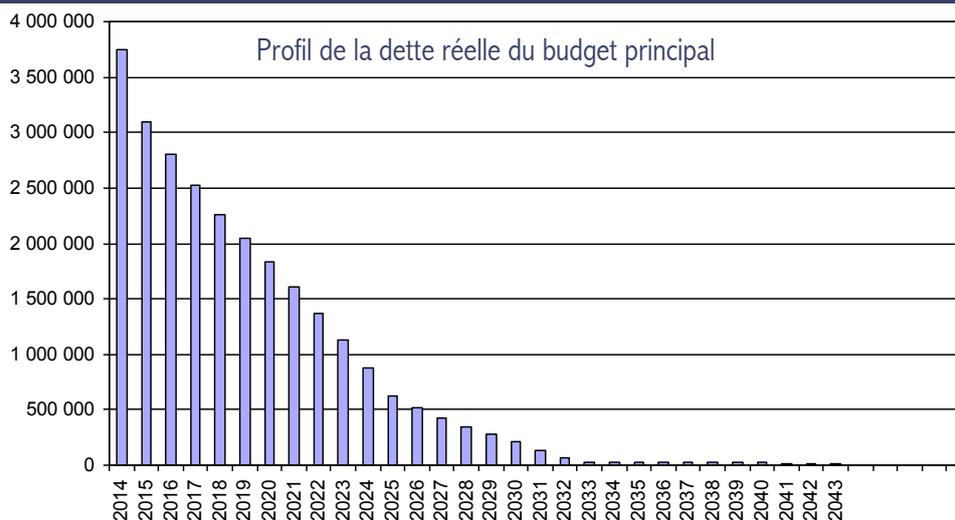
Chaque année la commune a des dépenses d'investissement récurrentes et obligatoires pour certaines à poursuivre :

- **accessibilité**
- **plan thermique**
- **éclairage public**
- **petit patrimoine**
- **voirie**
- **matériel technique**
- **informatique**



À cela s'ajoute un montant d'investissement consacré aux engagements de la municipalité, en fonction des priorités définies ou des urgences conjoncturelles. Compte tenu de la nécessité de diminuer les charges de fonctionnement, de développer les recettes supplémentaires et d'engager la commune dans une réduction de ses consommations énergétiques au regard de l'urgence écologique, il apparaît comme prioritaire pour les deux années à venir de consacrer les excédents dégagés à :

- **Finaliser le projet de gendarmerie**
- **Poursuivre le développement de la zone économique du Bresson**
- **Réhabiliter le patrimoine bâti**
- **Transformer le bâtiment de l'ancienne halte-garderie en pôle artistique et culturel**
- **Reconstruire les vestiaires sportifs et permettre une utilisation accrue de la SAR**
- **Réaliser les jonctions permettant le meilleur effet levier des travaux d'assainissement**
- **Sécuriser, dans la mesure du possible, les dessertes possiblement piétonnes**
- **Engager l'aménagement de la grande rue**



## La programmation des événements de printemps Journée écocitoyenne

**7<sup>ème</sup> édition le samedi 4 avril 2015**

Organisée dans le cadre de la semaine du développement durable, vous pouvez découvrir tout au long de la journée des ateliers, de l'information, des trucs et astuces... bref ce qui tout au long de l'année nous fait tous progresser dans une gestion plus écologique et plus économique de notre quotidien.

Au menu de cette édition :

- Stands place de l'école de 9h à 12h :
- Economies d'énergie par des éco-gestes ou des travaux, avec la participation de l'équipe du défi « familles à énergie positive » du Touvet ;



- Compostage, avec un atelier dès 9h pour fabriquer votre bac à compost à partir de palettes (accès libre et gratuit, matériaux fournis !)

- Transports en commun, modes de déplacement doux et auto-partage, avec la présence de la G'Mobil de la Communauté de Communes Le Grésivaudan ;

- Protection de la nature, avec l'association GRENE : feux de végétaux, zone humide de La Frette etc.

- Et peut-être quelques autres stands dont vous aurez la surprise...

- Atelier éco-conso animé par l'Ageden de 10h30 à 12h dans la salle du conseil à la mairie (inscription auprès de l'accueil de la mairie ; attention, nombre de places limitées) : « Fabrication de produits ménagers ou comment faire le grand ménage au naturel ? »

A 15h place de l'église vous êtes attendus en famille pour l'habituel nettoyage de printemps, organisé en collaboration avec le Conseil Municipal d'Enfants, pour rendre

au village un peu de propreté après les mois d'hiver. La commune fournit les sacs poubelle, des gants et des gilets jaunes. Vous pouvez apporter votre matériel si vous le souhaitez. Un goûter bio est offert, à la mairie, aux participants au retour du nettoyage.

Un programme à retrouver dans « Le Touvet Animations » d'avril, sur les panneaux municipaux et le site internet de la commune.



**PLAN CLIMAT**  
**ÉNERGIE**  
Le TOUVET

## Les Musiciens du Louvre au Touvet 7<sup>ème</sup> édition

La grande galerie du Château du Touvet accueille cette année encore le 30 avril un concert des musiciens du Louvre dans un « Quatuor Flûte enchantée », toujours joué sur des instruments d'époque.

En 1791, deux mois avant sa mort, Mozart compose Die Zauberflöte - la Flûte enchantée. Cet opéra connaît immédiatement un vif succès. Très souvent copié, il fait l'objet de transcriptions pour quatuors, arrangements destinés à être joués dans des salons privés.

Dans cette version choisie par les Musiciens du Louvre, les instruments remplacent

les chanteurs, faisant apparaître tour à tour Pamina, Papageno ou la Reine de la nuit.

Suit un quatuor de Joseph Haydn, contemporain de Mozart, avec lequel il a parfois joué dans le cadre de l'école viennoise.

Autre compositeur majeur de la période classique, Jean-Baptiste Vanhal, connu pour avoir contribué à faire évoluer le genre de la symphonie, nous est présenté sous un autre angle avec son Trio pour violon, alto et contrebasse.

Une très belle soirée qui s'annonce !



# Un marché de créateurs au Touvet !

1<sup>ère</sup> édition le samedi 23 mai 2015



Fondée par cinq membres actifs, dont Marion Boulanger, nouvelle habitante du Touvet, l'association « Les Fines Particules Folles » apporte son soutien aux créateurs, professionnels ou en voie de professionnalisation, ou à ceux qui souhaitent développer leur activité en vue d'en vivre.

Elle organise des manifestations pour que chacun bénéficie d'un espace de vente, de visibilité, de valorisation. A son actif, plusieurs boutiques éphémères depuis 2012 à Saint Pierre d'Allevard, Crolles et les Adrets.

Aujourd'hui c'est au Touvet que Les Fines Particules Folles, en partenariat avec la municipalité, engagent une 1<sup>ère</sup> édition de ce marché de créateurs. « Nous avons tenu à l'organiser au Touvet, au cœur du Grésivaudan, à mi vallée, entre Chambéry et Grenoble, entre Belledonne et Chartreuse. Il est destiné à se déplacer sur le territoire, entre montagnes et vallée, car l'itinérance et la transversalité nous tiennent à cœur ».

Le samedi 23 mai 2015 de 9h à 19h, sur la place de l'école élémentaire venez découvrir des acteurs de la richesse artisanale, locale, et d'un peu plus loin, pour des créations en tissu, en céramique, en verre, en métal, en bois...

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site de l'association à l'adresse :

<https://lesfinesparticulesfolles.wordpress.com/>





# Plantes & Jardins 2015

Dimanche 31 mai



**C**haque début d'été, « Plantes & Jardins » s'épanouit dans l'enceinte du château du Touvet pour une journée dédiée à la beauté florale et aux parfums enivrants.

Plantes méconnues, rares ou insolites, bulbes rares des cinq continents, foisonnement de plantes aromatiques et médicinales, vivaces ou annuelles sont proposés à la vente ou au plaisir des yeux, et suggèrent aux passants de nombreuses idées de décorations pour leurs jardins, cours ou balcons.

Si certains visiteurs en profitent pour s'immerger dans l'histoire locale, d'autres partent en quête de saveurs et dégustent miel, biscuits ou autres gourmandises.

Tous cependant visitent avec bonheur les jardins du château du Touvet, classés

« jardins remarquables », et assistent plein d'étonnement aux manœuvres des eaux des fontaines.

L'édition 2015, placée sous le signe de « la promenade au jardin », est l'occasion d'explorer de nouvelles thématiques, comme la découverte des plantes médicinales sauvages ou la participation à des ateliers pratiques : soigner et nourrir les plantes et la terre ; comment avoir de beaux fruits ; le bouturage des plantes...

Les visiteurs peuvent faire le plein de conseils auprès de nombreux experts ou grâce à des expositions éphémères spécialement conçues pour l'évènement.

**+ infos : [www.letouvet.com](http://www.letouvet.com)**

## La légèreté : 7<sup>ème</sup> édition de MACADAM Peinture le 6 juin !

**C**haque peut s'emparer du thème en toute liberté... pour réveiller la créativité qui sommeille..., à partir de techniques simples à reproduire.

Comme chaque année des espaces permettent à tous, petits et grands, de créer ensemble.

UN SENS ET DES MOTS POUR REVER (Dictionnaire Larousse)

Légèreté, nom féminin

Propriété de ce qui est peu pesant, peu dense, peu épais : la légèreté d'une plume, d'un gaz, d'un tissu.

Caractère gracieux et fin : la légèreté d'une dentelle.

Propriété de ce qui est peu concentré, peu fort : légèreté d'un parfum.

Caractère de ce qui est sans gravité, sans importance : légèreté d'une punition.



# Fête de la Musique Dimanche 21 juin

Un petit avant-goût  
du programme qui vous attend...

**L**e dimanche 21 juin de 17h à minuit, la commune du Touvet organise sa traditionnelle Fête de la Musique.

Scènes ouvertes place de l'église et place de l'école pour accueillir les élèves des écoles de musique du Touvet, ainsi que tous les groupes musicaux et de danse locaux qui le souhaitent...

**Vous êtes musicien ? Réservez votre créneau pour venir jouer sur la scène de la place de l'école !**

**ATTENTION : le nombre de créneaux est limité, alors inscrivez-vous vite !**

**Contact :**  
**06 70 51 77 01**  
**mairie@letouvet.com**

**B**luesy Band : ambiance et groove garantis !

Originaire de la région Rhône-Alpes, Bluesy Band, c'est avant tout l'histoire de cinq amis - Isabelle (chant, guitare), Marcus (harmonica et chant), Patrick (batterie), Pasta (guitare électrique), Bib (basse) - que l'amour du blues a réuni sur scène. Cinq musiciens dont plusieurs sont passés par les stages du festival Grésiblues, une référence !!

Les sons chaleureux de la basse, la guitare, l'harmonica et la batterie invitent à danser et sourire. Reprises de Muddy Waters, BB King, Eric Clapton, Bobby Rush, etc. : l'ambiance est assurée.



Qualité de quelque chose, quelqu'un à la fois agile, souple et gracieux : bondir avec légèreté.

Manque de sérieux, de prévoyance : il a agi avec légèreté.

## DES ATELIERS POUR S'ENVOLER

La couleur des émotions

Faire des bulles géantes

Des mobiles à suspendre

Des moulins à vent

Lâcher de ballons

Plumes : aquarelle, crayons, fusains

Sculpter en siporex, avec du papier à cigarettes, avec des agitateurs de breuvage

Faire voler des avions en papier

Et toujours... les craies, la calligraphie et l'essoreuse à peinture - dite « Mary Poppins ».



## Ateliers péri-éducatifs sur les oiseaux cycle 2 sur les niohirs

### Pourquoi installer



**D**e nombreux oiseaux, comme les mésanges, édifient leur nid dans une cavité : arbre creux, trou dans un édifice ou sous un toit.

Malheureusement, ces cavités naturelles se raréfient de façon alarmante car les arbres creux sont arrachés, les bâtiments impeccablement rénovés... Même si le milieu offre des ressources alimentaires suffisantes, il ne présente alors plus de sites favorables à la nidification.

**A**près les mangeoires, le 2<sup>ème</sup> cycle des ateliers péri-éducatifs sur le thème des oiseaux est consacré aux niohirs.

Les intervenants sont deux membres de l'association Grésivaudan Nord Environnement ([www.grene38.fr](http://www.grene38.fr)) Pierre Bancilhon et Bruno Faure, qui sont aussi membres de la commission extra-communale « environnement », avec le renfort une semaine sur deux de Franck Pourchon, conseiller municipal.

Les enfants préparent ainsi le printemps après avoir

préparé l'hiver.

Pour fabriquer ces niohirs, les enfants sont répartis par groupe de 3 ou 4. Les plans et le découpage ont été préparés par les intervenants et les enfants se chargent de l'assemblage, via un peu de perçage et de vissage.

Au cours de ces ateliers, les enfants sont sensibilisés à la reconnaissance et la préservation des espèces.

Lors de la dernière séance le 6 février dernier, les niohirs ont été installés dans les arbres du clos Schmitt.

## Eviter la prolifération du moustique tigre !

**O**riginaire des zones tropicales, il est présent depuis 2004 dans 18 départements du sud-est dont l'Isère. On le reconnaît à ses rayures noires et blanches sur le corps et les pattes, avec des ailes uniformément noires. Il a approximativement la taille d'un moustique commun. Ce moustique peut transmettre les virus de la dengue et du chikungunya, s'il a piqué au préalable une personne atteinte de ces maladies. Cela reste peu probable car les cas sont très rares en France et majoritairement importés des pays tropicaux. Quelques cas autochtones sont néanmoins apparus ces dernières années dans le midi.

Pour lutter contre ce fléau et contre la prolifération des moustiques en général, la commune est adhérente de l'Entente interdépartementale pour la démoustication (E.I.D.). Celle-ci est chargée d'identifier les lieux de développement et de mettre en place les méthodes nécessaires à la régulation des populations nuisantes. C'est l'antenne de Lumbin qui est en charge de la surveillance et de l'intervention pour notre territoire. Mais nous pouvons tous être acteurs et ralentir le développement du moustique tigre. Il faut savoir que ce moustique aime les zones urbaines et péri-urbaines, se développe quand la température est de l'ordre de 25° à 30°, grâce à de l'eau stagnante. Ainsi, en supprimant toutes les

eaux stagnantes qui ne sont pas à l'abri de la lumière, dans les pneus qui traînent, les soucoupes sous les pots de fleurs - le sable peut y maintenir l'humidité, dans les gouttières, les bidons, les rigoles, les arrosoirs, les bâches de couverture... nous évitons son développement. Attention le seul insecticide efficace - le deltaméthrine - est extrêmement toxique pour les abeilles et les poissons. Il faut employer des larvicides non toxiques quand les eaux stagnantes - de type bassins par exemple - ne peuvent pas être supprimées. Les réservoirs d'eau doivent être placés à l'abri de la lumière pour empêcher le développement des larves.



# Compost offert au Touvet

## servez-vous !

**Au mois d'avril, la Communauté de Communes du Grésivaudan met du compost prêt à l'usage à disposition des habitants.**

### er des nichoirs ?

Pour suppléer à cette disparition, disposer des nichoirs adaptés aux oiseaux cavernicoles est une solution facile et efficace à mettre en œuvre.

De plus, les oiseaux sont des alliés très précieux du jardinier. En effet, ils débarrassent le jardin de nombreux ennemis comme les chenilles. Un couple de mésanges a besoin de plus de 6 000 insectes pour nourrir sa nichée. Un couple de chouettes hulottes capture entre 2 200 à 3 400 petits mammifères (campagnols, mulots, etc.) pour élever ses petits.

**L**a commune du Touvet a choisi de mettre ce compost en libre-service au Bresson, entre les deux « parkings ». La date de livraison va être publiée sur le site internet de la commune et annoncée sur la banderole. N'hésitez pas à vérifier sur place directement.

Ce compost, produit par la société Axia Sibuet, obtenu après décomposition des déchets verts de déchetteries, répond à la norme NF u 44-051 et est autorisé pour l'agriculture biologique.

### Pourquoi utiliser du compost ?

Cette matière, issue d'un processus biologique de conversion et de valorisation des déchets organiques, améliore la structure et la fertilité du sol. Le compost libère des nutriments pour les plantes, favorise la rétention en eau, réduit les effets du gel, de l'érosion et de la sécheresse tout en facilitant le développement racinaire des plantes.

### Comment l'utiliser ?

- Dans les jardins : 5 à 10 litres par m<sup>2</sup> légèrement enfouis.
- Dans les plantations : mélanger 1 volume de compost avec 3 volumes de terre par trou.
- Pour les gazons : 10 litres par m<sup>2</sup> légèrement enfouis, à la création / 3 litres par m<sup>2</sup> en surface, en entretien.
- Pour les fleurs et pots : mélanger 1 volume de compost avec 2 volumes de terre.



## Le Touvet réduit ses déchets !

**U**n bon moyen de réduire le coût de traitement des déchets ménagers c'est le compostage. Ce moyen ancestral de réduction des déchets est une solution efficace, économique et écologique pour réduire du tiers au moins le volume de nos déchets.

Au Touvet, les habitants d'habitat collectif ne disposent pas toujours de terrain à proximité pour composter de façon individuelle. Le Conseil général, relayé par l'intercommunalité du Grésivaudan, a donc

développé une politique pour soutenir des projets de compostage partagé, de « pied d'immeuble ». Dans notre commune, à partir du mois de mars, l'association Trièves Compostage va accompagner pendant un an deux projets, du dépôt des déchets à la récolte du précieux terreau.

La cantine du collège Pierre aiguille peut désormais composter les déchets issus de la fabrication des repas. Et à terme pourquoi pas le compostage des restes des repas ?

Le tout récent immeuble de la gare, avec l'adhésion des locataires, se lance aussi dans la démarche.

### Plus d'info

Venez discuter « compostage » lors de la **journée écocitoyenne le samedi 4 avril à partir de 9h00, place de l'église.**

Au programme fabrication gratuite de bacs à compost. Pour toute demande de renseignements complémentaires, n'hésitez pas à solliciter la municipalité à l'adresse mail, [mairie@letouvet.com](mailto:mairie@letouvet.com).



# CONSEIL MUNICIPAL



## RAPPORTS

### Rapports annuels (08/12/14)

Le Conseil municipal a pris acte du rapport annuel des Pompes Funèbres Intercommunales, présenté par Jean-Louis Mourette et du rapport d'activité de la Communauté de Communes du Grésivaudan présenté par Pascal Veullen.

Ces rapports sont consultables à la mairie et sur le site internet de la commune.

## PERSONNEL

### Contrat de groupe (08/12/14)

La commune a, par délibération du 11 décembre 2012, adhéré au contrat groupe d'assurance contre les risques statutaires mis en place par le Centre de Gestion de l'Isère (CDG38) avec la SOFCAP-GENERALI sur la période 2012-2015. Elle acte la hausse de cotisation proposée.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

### Mise en concurrence de contrats d'assurance des risques statutaires déléguée au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère (24/02/15)

*Délibération adoptée avec 3 abstentions.*

## LECTURE PUBLIQUE

### Modification du règlement intérieur de la bibliothèque et précisions de tarifs (08/12/14)

afin d'adapter les horaires d'ouverture aux nouveaux rythmes scolaires et à la fréquentation, et d'adapter les modalités de prêt à l'évolution des collections et aux nouveaux supports. Introduction d'un tarif qui n'était pas fixé pour les lecteurs hors Touvet sans carte Grésilib (10€).

*Délibération adoptée à l'unanimité*

### Convention Giboulivres 2015 et convention Grésimaginaire 2015 (24/02/15)

à signer avec les acteurs concernés pour proposer un programme attractif d'activités à la bibliothèque, pour des montants de 569,20 € et 166,76 €.

*Délibération adoptée avec 3 abstentions.*

## ADMINISTRATION

### Dématérialisation et télétransmission d'actes administratifs : conclusion d'une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère (24/02/15))

*Délibération adoptée avec 3 abstentions.*

## FINANCES

### Décision modificative du budget général (08/12/14)

Entre les sections de fonctionnement et d'investissement, notamment pour faire apparaître la réalisation des ventes foncières.

*Délibération adoptée avec deux oppositions et une abstention.*

### Indemnité de conseil au trésorier municipal (08/12/14)

Il vérifie la régularité des comptes et accompagne la commune dans son élaboration budgétaire, fixée à 100% de la rémunération légale.

*Délibération adoptée avec 2 voix contre.*

### Demande de subventions pour Macadam Peinture et Place Libre (08/12/14)

à tout organisme susceptible de financer les deux événements communaux.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

### Demande de subvention à l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) (24/02/15)

pour procéder à la réfection de l'aile sud de l'école élémentaire qui abrite désormais l'école de cordes à la suite de la fermeture du bâtiment du Clos Schmitt pour raisons de sécurité.

*Délibération adoptée avec 3 abstentions.*

## VIE SCOLAIRE

### Subventions au Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) (08/12/14)

pour leurs frais de fonctionnement et l'utilisation d'un matériel pédagogique adapté, de 110 € pour le psychologue scolaire et de 190 € pour le RASED.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

## URBANISME

### Vente ancienne Poste, parcelle AH 70 (08/12/14)

Vendue au prix de 160 000 € par la commune.

*Délibération adoptée avec 1 abstention.*

### Achat d'une parcelle C 165 p (08/12/14)

située en zone agricole de 434m<sup>2</sup> au prix de 434 € dans le cadre du projet global de soutien à l'agriculture.

*Délibération adoptée avec 1 abstention.*

### Projet Urbain Partenarial (08/12/14)

mis en place pour une extension du réseau d'assainissement dans la Zone artisanale du Bresson, afin de faire participer à 90% l'extension au propriétaire.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

### Acquisition des parcelles AH 187 et AH 191 (24/02/15)

pour porter l'ensemble du foncier dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle Gendarmerie.

*Délibération adoptée avec 1 abstention.*

## FONCTIONNEMENT DES SERVICES À LA POPULATION

### Convention de déneigement avec le Conseil général de l'Isère (08/12/14)

pour prendre en charge une partie du déneigement des routes départementales moyennant contreparties financières.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

## TOURISME

### Renouvellement de la convention de 3 ans avec l'Office du Tourisme du Grésivaudan (24/02/15)

où siège Dominique Guillon, adjointe à la culture et au patrimoine.

*Délibération adoptée avec 3 abstentions.*

# EAU

## **Contrat d'affermage des 9 et 10 mars 1994 : avenant n°4 à la délégation de service public (08/12/14)**

pour la distribution publique d'eau potable à Veolia, autorisé par le directeur départemental des finances publiques, le 10 septembre 2014, en vue de reconduire la délégation d'une année jusqu'au 14 mars 2015.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

## **Autorisation donnée au maire de se rapprocher du Syndicat Intercommunal des eaux (SIE) de la Terrasse, Lumbin et Crolles (08/12/14)**

pour faire une demande d'adhésion permettant d'étudier la faisabilité d'une gestion de son réseau par ce syndicat dans l'attente de la prise de compétence par la CCG.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

## **Fusion des sociétés Eau de Grenoble et SERGADI (08/12/14)**

La commune, membre du SIERG, devenu SERGADI, est appelée à se prononcer sur cette opération.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

## **Convention de gestion provisoire de service public de l'eau potable (24/02/15)**

après analyse de toutes les possibilités, la commune décide de signer un contrat de gestion provisoire du service public de l'eau potable avec Véolia dans l'attente d'une décision de la Communauté de Communes du Grésivaudan.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

# INTERCOMMUNALITÉS

## **Approbation de la prise de compétence « abat-toirs d'intérêt communautaire », « gestion des milieux aquatiques et prévention contre les inondations (GEMAPI) », « réseaux et services de communication » et « activités périscolaires des collèges d'intérêt communautaire » (08/12/14)**

par la Communauté de Communes du Grésivaudan, et sollicitation de l'avis du Conseil municipal du Touvet.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

## **Approbation de la décision Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (08/12/14)**

la commune doit rembourser à la Communauté de Communes du Grésivaudan un trop-perçu de 1 615 euros à retirer de l'attribution de compensation versée par la CCG à la commune.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

## **Création d'une commission « eau et assainissement » (08/12/14) à la CCG**

pour réfléchir à une prise de compétence intercommunale « eau et assainissement ».

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

## **Modification des statuts du Syndicat d'Assainissement des Iles (08/12/14)**

pour permettre au syndicat d'avoir deux vice-présidents.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*



# ETAT CIVIL

## Naissances

Le 22 décembre 2014 **Axel DAMIENS**  
Le 27 décembre 2014 **Laurine ROY**  
Le 8 janvier 2015 **Bastien LE TOURNEUR**  
Le 9 février 2015 **Tao LOIODICE**  
Le 14 février 2015 **Sofia ANNABI**  
Le 5 mars 2015 **Iris LENAIN**

## Mariages

Le 10 janvier 2015 **Sébastien JONNET et Myrtille SERT**  
Le 21 février 2015 **Claudine BONNEVIDE et Sabrina TOURNIER**

## Décès

Le 28 novembre 2014 **Francis VINCENTY**  
Le 29 novembre 2014 **Pierre GALON**  
Le 9 décembre 2014 **Pierre JOST**  
Le 11 janvier 2015 **Joseph FELTRIN**  
Le 14 janvier 2015 **Christian ALLEGRE**  
Le 19 janvier 2015 **Emile MASSAIT**  
Le 10 février 2015 **Simone BERLIOZ**  
Le 16 février 2015 **Louise MARTIN veuve REYNIER**  
Le 26 février 2015 **Maria CAROSELLA veuve BOTTARI**  
Le 8 mars 2015 **Renée GOU veuve BÉCUE**

# PETITES ANNONCES

### Les permanences pour la conciliation de justice reprennent dans la circonscription du Touvet

Madame Roselyne Marty, conciliatrice de justice, vient d'être nommée par la Cour d'Appel de Grenoble pour exercer sa mission dans la circonscription du Touvet. Elle tiendra ses permanences à la mairie du Touvet le 3<sup>ème</sup> et le 4<sup>ème</sup> jeudi du mois, de 9h à 12h, sur rendez-vous à prendre auprès du secrétariat - tel **04 76 92 34 34**.

Le conciliateur de justice a pour mission de rechercher le règlement amiable d'un différend entre les particuliers, avec les entreprises ou les artisans. Il exerce ses fonctions à titre bénévole, avec impartialité et dans le respect du principe de confidentialité.

Il peut être saisi soit directement par toute personne physique ou morale, soit par le juge qui lui délègue son pouvoir de conciliation. Le recours à un conciliateur de justice est gratuit.

### La location des salles communales désormais payantes pour les professionnels

Le conseil municipal en date du 29 septembre 2014 a voté l'instauration d'un tarif horaire de **20€** pour l'utilisation à des fins commerciales des salles communales suivantes : salle du conseil, salle de réunion de la maison des associations, mezzanine du Bresson.

L'encaissement se fait à l'avance à l'accueil de la mairie, par un chèque à l'ordre du Trésor Public.

### Attention les détecteurs de fumée deviennent obligatoires

L'installation d'un détecteur de fumée pour TOUS les propriétaires dans les habitations qu'ils possèdent est une obligation légale depuis le 8 mars ;

Le code de la construction et de l'habitation (art. R129-12 décret n°2011-36 du 10 janvier 2011 modifié le 16 janvier 2014) précise que tout propriétaire d'un logement locatif (appartement ou maison) doit installer un détecteur de fumée normalisé. Son coût est exclusivement à la charge du propriétaire. L'occupant du logement, quant à lui, locataire ou propriétaire, veille à l'entretien et au bon fonctionnement du détecteur installé et assure son renouvellement, si nécessaire, tant qu'il occupe le logement.

JE  ma  
DONNE vieille  
voiture

JE  un crédit  
GAGNE ou une  
réduction  
d'impôt\*

\*Jusqu'à 70% de la valeur du don.

JE SOUTIENS L'EMPLOI



[jedonne@aide-auto.com](mailto:jedonne@aide-auto.com)

06 73 69 17 56

... tout sur

[aide-auto.com](http://aide-auto.com)

Location sociale de véhicules pour  
l'insertion professionnelle

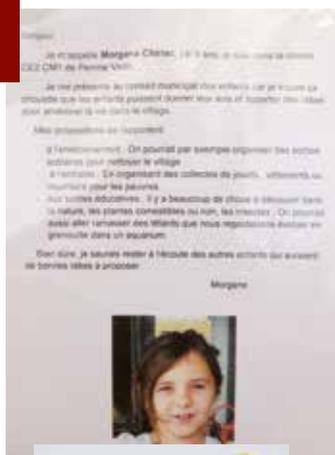
# REGARDS SUR...

## Le Conseil Municipal des Enfants, un apprentissage de la citoyenneté



Cette instance démocratique et participative, animée par Sylvie Large et Arnaud Briat, permet d'impliquer les enfants dans la vie publique.

Au départ, 43 candidats à un mandat de deux ans, soumis à des conditions d'éligibilité (avoir 8 ans révolus, habiter Le Touvet)...



... Qui font une vraie campagne électorale, avec des professions de foi, une réunion publique, des thèmes porteurs dans leurs programmes comme la cuisine, la cantine, le sport, l'environnement, les déchets, les espaces publics, la solidarité.



A l'issue du scrutin... le 16 février... avec un taux de participation de 90,7 % à faire pâlir les adultes...



15 élus, 8 filles et 7 garçons, représentant tous les enfants de la commune...

... Pour travailler et mettre en place des projets servant l'intérêt général.



Retrouvez les élus et leurs programmes sur le site internet [www.letouvet.com/vie-municipale/democratie-locale/](http://www.letouvet.com/vie-municipale/democratie-locale/)